

**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 03 juin 2025**

Séance ordinaire du **03 juin 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

**Nombre de conseillers :**

En fonction : 15

Présents : 14

Absents : 01

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. SCHOSSELER Daniel

Date de convocation : 27 mai 2025

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie  
MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent (arrivé à 20 h 45) - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique  
ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme LESNIAK Laurence

**13. Participation pour frais de tontes de terrains privés - Actualisation**

Par délibération du 02 mars 2021, le Conseil Municipal avait accepté que les agents techniques procèdent au fauchage de deux parcelles appartenant à des particuliers et situées rue des Jardins pour l'une et rue de la Bruche pour la seconde et fixé la participation financière à 25,-€ la tonte avec 4 à 6 tontes annuelles.

Il s'avère que la périodicité de ces tontes doit être modifiée pour s'adapter à la réalité des besoins, de la météo et aux impératifs de l'environnement.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer à 12 tontes/an pour un tarif de 30,-€/tonte. Les particuliers concernés ont été avisés de ce changement. M. SIMON Christophe a accepté cette augmentation, M. MEYER Didier a refusé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- FIXE la participation financière à 30,-€ (trente euros) la tonte à compter de l'année 2025 .  
La facturation sera établie au réel, en fonction des fauchages effectivement réalisés.

Le secrétaire de séance,  
M. SCHOSSELER Daniel.

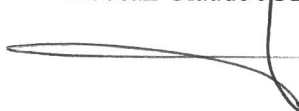


Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 12 juin 2025

Le Maire,

M. Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le

**16 JUIN 2025**